

+-



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 9 juin 2017 à 20 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 2 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 16

votants : 19

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Gès Christophe, Lacroix Jérôme, Lagardère Jérôme, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Montaut Catherine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre, Villeger Michel.

Ont donné pouvoir : Lalande Françoise à Lartigau Nadine, Minvielle David à Gès Christophe, Servary Pierre à Arbeille Henri.

Absent excusé : Aucun

Secrétaire : Bénétrix Sabine

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Emprunt

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Sur proposition de la commission de finances, réunie le 31 mai 2017, l'assemblée décide de souscrire un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant de 2 000 000 €, sur 15 ans, au taux fixe de 1,33%. Le contrat souscrit comporte une phase de mobilisation valable jusqu'au 30 avril 2018 et une phase de consolidation.

Delphine Bart précise que des négociations ont été menées avec plusieurs établissements bancaires ; le contrat de la Caisse d'Épargne offre la possibilité de fixer le montant consolidé à un taux fixe qui ne comporte donc aucun risque. La commune retrouvera son taux d'endettement de 2011. La dette par habitant s'élèvera à 1 174,45 €, ce qui ramènera la Ville au niveau des autres communes de même strate, telles que Bidart ou Mimizan.

Le maire Xavier Gaudio estime scandaleux que les collectivités ne puissent pas renégocier leurs emprunts en cours auprès des banques alors qu'elles offrent cette possibilité aux particuliers.

Cathy Montaut précise que le recours à l'emprunt d'un montant de 2 000 000 € impactera la gestion des municipalités suivantes. Le maire Xavier Gaudio rappelle que les recettes inscrites au budget 2017 ont été évaluées avec prudence, que certaines ventes sont aléatoires et que les deux exercices à venir comportent des programmes d'investissement lourds : l'emprunt permettra donc de tout financer.

Delphine Bart exprime sa conviction quant au recours d'un emprunt en cette période de taux historiquement bas et précise que si la Ville ne le faisait pas, elle aurait plutôt tendance à se le reprocher.

2. Avenant à la Délégation de Service Public du Sporting-Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée autorise l'établissement d'un avenant permettant d'enlever l'obligation donnée au délégataire dans le contrat de délégation de service public, d'ouvrir une boîte de nuit.

La perte du chiffre d'affaires liée à la gestion de la boîte de nuit s'élève à 55 000 €. Sur proposition de la commission municipale Finances, l'assemblée décide de prendre en charge la moitié de cette perte en la déduisant du loyer perçu par la commune.

Le maire Xavier Gaudio précise que le Sporting-Casino rapporte à la commune 288 000 € et que cet avenant se solde par un accord équilibré entre les deux parties. Une réflexion d'aménagement de l'ensemble du bâtiment est en cours ; elle intégrera le devenir des espaces de la discothèque.

3. Décisions modificatives

Rapporteur : Delphine Bart

L'assemblée décide de ne pas attribuer la subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Musique de Poche par 8 voix contre (Gès Christophe, Lacroix Jérôme, Lagardère Georges, Lartigau Nadine, Orgeval Jean-Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre et par procuration Minvielle David), 6 voix pour (Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabrine, Villeger Michel), 5 abstentions (Gelez Philippe, Messanges Serge, Montaut Cathy, et par procuration Lalande Françoise, et Servary Pierre).

Vote des décisions modificatives : unanimité

La modification des crédits consiste à :

- Attribuer des subventions à certaines associations.
- Inscrire des crédits pour certains programmes
- Régulariser les excédents reportés de 2016 compte tenu de la transmission par le comptable public des comptes de gestion

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/6574	Subvention		+ 3 000,00 €
	Coueurs d'écume	500,00 €	
	FNACA	100,00 €	
	UNSS collège	200,00 €	
	Echecs	200,00 €	
	Eurosima (Hossegor Surfing Week)	2 000,00 €	
C/6745	Subvention aux personnes de droit privé		1 500,00 €
C/023	Virement à la section d'investissement		<u>- 6 060,05 €</u>
Total			- 1 560,05 €

Recettes de fonctionnement

C/002	Résultat de fonctionnement reporté 2016		<u>- 1 560,05 €</u>
Total			- 1 560,05 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

C/4581	Caveaux		+ 5 000,00 €
C/2111-9422	Honoraires acquisition terrains		+ 5 000,00 €
C/2315-9442	Signalétique hôtelière		<u>- 13 760,05 €</u>
Total			- 3 760,05 €

Recettes d'investissement

C/001	Résultat d'investissement reporté 2016		2 300,00 €
C/021	Virement de la section de fonctionnement		<u>- 6 060,05 €</u>
Total			- 3 760,05 €

Budget Casino

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/023	Virement à la section d'investissement		<u>- 8 060,00 €</u>
Total			- 8 060,00 €

Recettes de fonctionnement

C/002	Résultat de fonctionnement reporté 2016		- 60,00 €
C/7522	Loyer		<u>- 8 000,00 €</u>
Total			- 8 060,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

C/2184	Mobilier divers		+ 25 000,00 €
C/2313-9415	Travaux divers		<u>- 33 060,00 €</u>

Total		- 8 060,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>		
C/021	Virement de la section de fonctionnement	<u>- 8 060,00 €</u>
Total		- 8 060,00 €

Budget Cinéma

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/615221	Entretien de bâtiment	<u>- 16,14 €</u>
Total		- 16,14 €

Recettes de fonctionnement

C/002	Résultat de fonctionnement reporté 2016	<u>- 16,14 €</u>
Total		- 16,14 €

Budget Maison de la petite enfance

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/615221	Entretien de bâtiment	<u>+ 1 265,04 €</u>
Total		+ 1 265,04 €

Recettes de fonctionnement

C/002	Résultat de fonctionnement reporté 2016	<u>+ 1 265,04 €</u>
Total		+ 1 265,04 €

4. Révision des loyers

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

Comme chaque année, au 1^{er} juillet, les loyers communaux sont revalorisés conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre N -1. L'assemblée vote l'augmentation de + 0,51 %.

5. Sollicitation d'une subvention pour la réhabilitation de la mairie au titre du Fond d'Équipement des Communes

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

La commune pouvant percevoir en 2017 une dotation au titre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC), l'assemblée décide de solliciter le département pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 11 556,67 € pour la mise aux normes et la réhabilitation de la mairie.

6. Sollicitation d'une subvention pour les équipements de sécurité des bâtiments :

Rapporteurs : Xavier Gaudio / David Minvielle

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante autorise le maire Xavier Gaudio à solliciter au titre des deux fonds ci-dessous la subvention la plus élevée possible pour l'ensemble des équipements qui seront acquis pour mettre en place des mesures de protection (vidéosurveillance, caméras ...).

Le montant de l'investissement prévisionnel est de l'ordre de 250 000 € ht (implantation d'un système de vidéosurveillance, de caméras sur les bâtiments publics ...).

6.a) Au titre du Fond d'Insertion Pour la Prévention de la Délinquance

6.b) Au titre de la Dotation d'Équipement des Communes

7. Sollicitation d'une subvention pour une étude diagnostic architecturale et paysagère du Sporting-Casino auprès de la DRAC

Rapporteur : Xavier Gaudio

Delphine Bart quitte l'assemblée et donne procuration à Serge Messanges

Vote : unanimité

Dans le cadre de la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du ministère de la culture et de la communication pour la réalisation d'une étude diagnostic architecturale et paysagère du Sporting-Casino, l'avis de l'assemblée délibérante est sollicité. Celle-ci approuve le recours à cette étude diagnostic d'un montant de 23 400 € ht ainsi que son plan de financement.

Dépenses		Recettes	
Libellés	Montant	Libellés	Montant
Etude	24 400 €	Subvention DRAC	7 020 €
		Fonds propres	17 380 €
TOTAL	24 400 €	TOTAL	24 400 €

8. Ouverture de postes

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée modifie le tableau des effectifs en fonction des avancements de grade des agents : ces avancements sont obtenus soit suite à la réussite d'un examen ou d'un concours, soit suite à l'ancienneté.

Le maire Xavier Gaudio précise que le contrat aidé de l'agent employé comme secrétaire au poste de police municipale à temps complet est pérennisé compte tenu de l'évolution des tâches demandées à ce service.

URBANISME

9. Parcelles du Garden Tennis

Rapporteur : Philippe Gelez

9.a) Scission de la copropriété lotissement le Pont d'Hiern - Tennis du Garden

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante autorise le maire à convoquer une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires afin que la commune sorte de la copropriété du lotissement le Pont d'Hiern - Tennis du Garden.

Cette modalité permettra à la commune de pouvoir diviser ses parcelles privées en cinq terrains à bâtir.

9.b) Signature de la déclaration préalable de la division foncière

Vote : unanimité

Le maire est autorisé à signer la déclaration préalable de la division foncière des parcelles communales AY 177, AY 174 et AY 168p afin de constituer cinq lots d'une superficie approximative de 1 100 m².

Philippe Gelez rappelle que l'équipe municipale s'est prononcée en faveur d'un découpage des parcelles du Garden Tennis plutôt que pour la vente de l'ensemble des parcelles à un promoteur, afin de rester en concordance avec les préconisations de l'AVAP.

9.c) Modalités de vente des parcelles

Delphine Bart et Michel Villeger se retirent du vote.

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante fixe le prix de vente de chacun des lots à 235 €/m² qui tient compte de la nécessité de poser des micropieux pour construire les maisons. Ce prix est conforme à l'estimation de France Domaines.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

Rapporteur : Xavier Gaudio

10. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : Débat

L'assemblée débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes MACS.

Le maire Xavier Gaudio rappelle l'importance de ce document qui définit les règles d'évolution du territoire de MACS. Il précise les orientations générales du PADD qui se déclinent en plusieurs points :

- Se développer de manière équilibrée et durable
- Affirmer le rayonnement du territoire et son attractivité économique
- Valoriser le territoire par l'approche environnementale, paysagère et patrimoniale
- Construire un territoire des proximités, de cohésion sociale

11. Compétence communautaire en matière de zones d'activité économique

11.a) Convention de délégation de gestion de l'entretien des zones d'activités transférées à la communauté de communes MACS

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 18 voix pour et une voix contre (Michel Villeger)

Le maire Xavier Gaudio rappelle qu'en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, les communautés de communes sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité économique, quelle que soit leur superficie.

Compte tenu de l'affectation particulière de certains biens immobiliers des zones d'activités, qui ont vocation à être commercialisés et doivent faire l'objet d'un accord sur un transfert en pleine propriété, l'exercice de la compétence par MACS n'interviendra qu'à compter du 1^{er} juillet 2017.

Par délibération en date du 14 mars 2017, le conseil communautaire a défini les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des zones d'activité.

Conformément à l'accord intervenu avec les communes, l'entretien des zones d'activité transférées continuera d'être assuré par chaque commune concernée car les communes disposent des moyens nécessaires, contrairement à MACS.

Le projet de convention de gestion de l'entretien définit les conditions d'exercice de cette délégation, conformément aux fréquences antérieures au transfert de compétence, MACS rémunérant dans la limite de la charge transférée. La convention n'entraîne pas de transfert de compétence mais conduit à une délégation, par MACS, de la gestion de l'entretien du parc d'activité Pédebert.

11.b) Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers à l'exercice de la compétence

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 18 voix pour et une voix contre (Michel Villeger)

L'assemblée approuve les conditions financières et patrimoniales, définies par délibération communautaire en date du 14 mars 2017, liées au transfert des biens immobiliers des zones d'activité, notamment :

- Cas des zones d'activité entièrement aménagées et commercialisées : application du régime de mise à disposition de plein droit, à titre gratuit, des biens immobiliers, sans transfert en pleine propriété.
- Cas des zones entièrement aménagées et partiellement commercialisées ou des zones d'activité nouvelles ou en cours de réalisation : transfert en pleine propriété des lots non commercialisés, à l'exception des biens relevant du domaine public qui feront l'objet d'une mise à disposition de plein droit.

11.c) Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens des zones d'activités transférées à la communauté de communes MACS

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 18 voix pour et une voix contre (Michel Villeger)

L'assemblée délibérante approuve le procès-verbal de mise à disposition de plein droit des biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

Ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. Il est établi contradictoirement entre la commune et MACS.

12. Fixation du montant des attributions de compensation des communes résultant des transferts de compétences en matière de zones d'activité économique et de promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 18 voix pour et une voix contre (Michel Villeger)

L'assemblée approuve le montant des attributions de compensation de la commune :

- à compter du 1^{er} juillet 2017 en ce qui concerne les transferts de charges liés au transfert de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
Les charges patrimoniales transférées pour les zones d'activité correspondent à un maintien du patrimoine dans un état d'usage et de sécurité conforme aux aménagements existants et que toute requalification d'une zone, qui entraînerait une évolution substantielle de la qualité des espaces et de leurs fonctionnalités, impliquera une révision du montant de l'attribution de compensation de la commune concernée à titre de participation.
- à compter du 1^{er} janvier 2017 en ce qui concerne les transferts de charges liés au transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
Le maire Xavier Gaudio rappelle que la commune d'Hossegor n'a pas transféré cette compétence tourisme. Son attribution de compensation n'est donc pas modifiée mais il convient d'approuver les nouveaux montants des attributions de compensation des autres communes.
L'assemblée approuve également le principe selon lequel la reconstruction d'un bâtiment impulsé par l'office de tourisme intercommunal sera financée par ce dernier et la demande de délocalisation par une commune d'un bureau d'information touristique pour en récupérer l'usage impliquera la prise en charge par cette dernière de la mise à disposition d'un nouveau bien immobilier ;

Calcul des attributions de compensation							
Reprise sur l'attribution de compensation 2017							
		TOURISME	ZAE		Prelevement pour 2017 (100% de la participation au tourisme et 50% de la participation aux ZAE)		
Communes	AC actuelle	AC Liée au tourisme	AC liée aux ZAE	Nouvelle AC de référence sur une année pleine	Nouvelle AC 2017	AC 2018	AC 2018 avec prise en charge par MACS d'1/3 de l'AC négative
Angresse	126 484,26	3 000,00	7 925,40	115 558,86	119 521,56	115 558,86	
Azur	-6 351,09	1 500,00	4 724,20	-12 575,29	-10 213,19	-12 575,29	-8 383,53
Benesse-Maremne	262 135,20	6 060,00	15 515,15	240 560,05	248 317,63	240 560,05	
Capbreton	584 991,99	208 209,00	36 083,86	340 699,13	358 741,06	340 699,13	
Josse	-4 082,35	2 114,00	3 093,00	-9 289,35	-7 742,85	-9 289,35	-6 192,90
Labenne	881 040,15	104 327,00	17 033,67	759 679,48	784 343,32	759 679,48	
Magescq	87 487,40	1 500,00	957,55	85 029,85	85 508,63	85 029,85	
Messanges	101 101,17	32 524,00	6 862,27	61 714,90	65 146,04	61 714,90	
Moliets	-5 909,45	126 515,00	4 249,80	-136 674,25	-120 664,35	-136 674,25	
Orx	-714,62	1 383,00	3 039,02	-5 136,64	-3 617,13	-5 136,64	-3 424,43
Saint Geours de Maremne	534 800,35	5 125,00	14 116,84	515 558,51	522 616,93	515 558,51	
Saint Jean de Marsacq	81 324,33	2 500,00		78 824,33	78 824,33	78 824,33	
Saint Martin de Hinx	33 958,42	3 017,00	5 827,95	25 113,47	28 027,45	25 113,47	
Saint Vincent de Tyrosse	733 446,82	20 077,00	22 917,40	690 452,42	701 911,12	690 452,42	
Sainte Marie de Gosse	16 742,90	2 484,00		14 258,90	14 258,90	14 258,90	
Saubion	9 340,57	3 553,00	1 448,00	4 339,57	5 063,57	4 339,57	
Saubrigues	-7 664,10	3 202,00	5 143,18	-16 009,28	-13 437,69	-16 009,28	-10 672,85
Saubusse	52 121,37	1 500,00		50 621,37	50 621,37	50 621,37	
Seignosse	109 516,57	Pas de transfert	19 013,30	90 503,27	100 009,92	90 503,27	
Soorts-Hossegor	226 408,85	Pas de transfert	36 229,84	190 179,01	208 293,93	190 179,01	
Soustons	1 254 142,24	109 245,00	14 612,16	1 130 285,08	1 137 591,16	1 130 285,08	
Tosse	76 869,74	6 347,00	9 922,27	60 600,47	65 561,61	60 600,47	
Vieux Boucau	101 189,64	98 720,00	3 673,34	-1 203,70	632,97	-1 203,70	
TOTAL	5 248 380,36	742 902,00	232 388,20	4 273 090,16	4 419 316,26	4 273 090,16	-28 673,71

AFFAIRES GÉNÉRALES

13. Ouverture dominicale des commerces de détail alimentaire

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail alimentaire pendant douze dimanches pour l'année 2018. Ceux qui ont une superficie de plus de 400 m² devront déduire de ces douze dimanches les jours fériés où ils seront ouverts, dans la limite de trois.

14. Conventions d'occupation du site des arènes

Rapporteur : Nadine Lartigau

Vote : unanimité

L'établissement de trois conventions est approuvé :

- Une convention avec la cuadrilla de Maynus pour l'installation des arènes et leur mise à disposition à Chevaux Toros Passion et à la commune.
- Une convention avec Chevaux Toros Passion et la commune pour l'organisation de spectacles équestres les vendredis de juillet et août.
- Une convention tripartite avec l'association Rugby Capbreton/Hossegor, la cuadrilla de Maynus et la commune pour l'organisation des courses landaises les mercredis de juillet et août.

Le maire Xavier Gaudio précise que les recettes issues des courses landaises sont encaissées par le rugby et que la commune paye la première et la dernière course landaise pour un montant de 4 200 €. Nadine Lartigau émet un bémol à cette prise en charge qui participe à une communication des manifestations moins dynamique. Une réflexion sur ce sujet sera menée en début d'année 2018.

15. Avenant à l'adhésion au service médecin du Centre de Gestion des Landes

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : 17 voix pour et 2 voix contre (Sabine Bénétrix et Michel Villeger)

La signature de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 40 est approuvée. Le tarif est de 77,20 € par agent.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

16. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Marchés à procédure adaptée

Rapporteur : Serge Messanges

a) Travaux d'extension du réseau d'eaux usées- Desserte de la plage Nord

Cinq entreprises ont déposé une offre. Celle du groupement d'entreprises solidaires CEGETP et GIESPER a été retenue pour un montant de de 244 970,00 € ht.

b) Travaux d'extension d'un bâtiment communal à l'usage des Maîtres-nageurs sauveteurs : vestiaires, sanitaires, accueil du public

La consultation est déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général de nature juridique en raison de certains éléments de la procédure qui pourraient entacher la régularité du futur contrat.

c) Fourniture d'une balayeuse et reprise de l'ancien tondo-broyeur

Quatre entreprises ont déposé une offre. L'entreprise Agrivision est retenue pour un montant de 36815 € ht pour l'offre de fourniture, et pour un montant de 28 300 € ht pour la reprise de l'ancien tondo-broyeur.

Locations

Rapporteur : Henri Arbeille

d) Logement type II, 109 avenue de Borda

Ce logement a été attribué à monsieur Saint Martin Claude pour un montant de 341,20 € à compter du 01/06/17.

Tarifs

e) Concessions dont le tarif est inférieur à 2 500 €

Rapporteur : Sabine Bénétrix

Emplacement concession	Nom	Dénomination sociale	Activité	Montant 2017
Plage des Chênes Lièges	Barros Jean-Philippe	Club des p'tits loups	Club de Plage	1 836,00 €
Point d'Or	Faivre Martine	Au Fournil du Pain d'Or	Restauration rapide	2 289,00 €
Point d'Or	Tisne Frédéric	Rêves des Landes	Vente article plage, vente et location matériel de surf, école de surf	918,00 €
Point d'Or	Mur Philippe	Surftrip	Ecole de surf, vente et location de matériel de surf	510,00 €
Place des Landais	Potter David	DADIC Dicks Sand Bar	Bar	436,00 €
Point d'Or	Duvernoy Christophe		Snack	1 980,00 €
Temple protestant	Sanchez Perez Raymond Jules		Vente d'huitres	1 632,00 €
Plage Blanche	Sibenaler Frédéric	Club des Pingouins d'Hossegor	Club de plage	1 836,00 €
Plage du Parc Rosny	Penouilh Tony	Club du Parc Hossegor	Club de plage	1 836,00 €
Halles n°11	Daragnes Eric	EURL Bodega en casa	Yaourts glacés	962,00 €
Esplanade plage Nord	Schille Maxime		Food Truck restauration rapide	2 000,00 €

f) Marché nocturne et brocante (parc Rosny et place des Basques)

Rapporteur : Sabine Bénétrix

- Marché nocturne: tous les jeudis du 6 juillet 2017 au 30 septembre 2017 excepté le 31 août 2017 (du fait de l'organisation des Latinossegor)
Tarif: 15 € par exposant avec un minimum de 225 € par marché pour l'ensemble des commerçants.
- Brocante au parc Rosny : tous les mardis du 4 juillet 2017 au 26 septembre 2017
Tarif: 15 € par exposant avec un minimum de 225 € par brocante pour l'ensemble des commerçants

g) Tarifs occupation domaine public maritime

Rapporteur : Philippe Gelez

Domaine public maritime	Surface (m ²)	1 à 150 m ²	au-delà de 150 m ²	TOTAL
Tarifs 2017			6,67 €	3,36 €
Dupla Josette	9,48	62,00 €		65,04 €
Martin Marie-Françoise	21,00	137,34 €		137,34 €
Magnes Jean-Albert	25,00	163,50 €		163,50 €
Belin Anne	26,00	170,04 €		170,04 €
SARL Primerose	34,00	222,36 €		222,36 €
Young Francis	3,60	23,54 €		65,04 €
Dryvers Leslie	3,50	22,89 €		65,04 €
Vives Marie-Thérèse	59,00	385,86 €		385,86 €
Darbo Gérard	42,00	274,68 €		274,68 €
Belin Marc	469,00	981,00 €	1 049,51 €	2 030,51 €
Pingeot François	13,00	85,02 €		85,02 €
Soubestre Philippe	11,00	71,94 €		71,94 €
Poels Dominique	528,00	981,00 €	1 243,62 €	2 224,62 €
Bevierre Michelle	150,00	981,00 €		981,00 €
Pinard Frédéric	75,00	490,50 €		490,50 €
Gajac Patrick	2,00	13,08 €		65,04 €
Beyrie Jean-Paul	3,00	19,62 €		65,04 €
Lauilhe Jean-Paul	3,00	19,62 €		65,04 €
Dartigalongue Jean-Pierre	3,00	19,62 €		65,04 €
De Santis Jean	22,00	143,88 €		143,88 €
TOTAL				7 836,50 €

17. Questions diverses

Le maire Xavier Gaudio rappelle aux conseillers que le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juin 2017 à 18 heures : la date est imposée par décret du fait de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun conseiller ne demandant la parole, le maire Xavier Gaudio lève la séance du conseil municipal à 21h35.

Soorts-Hossegor, le 20 juin 2017

Le maire,
Xavier Gaudio